



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État et les organisations professionnelles du Grand Est renforcent leur partenariat pour lutter contre le travail illégal

Amaury de Saint-Quentin, préfet de la région Grand Est, a présidé le **15 juin 2026** à l'Hôtel préfectoral, la signature officielle de trois conventions régionales de partenariat pour **la lutte contre le travail illégal** entre l'État et les représentants de secteurs particulièrement exposés à ce phénomène : le bâtiment et les travaux publics (BTP), les services de l'automobile et la coiffure.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du **Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI)** et témoigne de la volonté partagée de l'État et des acteurs économiques de renforcer la prévention, la détection et la lutte contre les fraudes qui portent atteinte aux droits des salariés, à l'équité entre les entreprises et aux finances publiques.

Trois branches professionnelles sont mobilisées

Les conventions ont été signées avec les organisations professionnelles représentant :

- le secteur du BTP : la CAPEB Grand Est, la Fédération des Travaux Publics (FTP) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- le secteur de la distribution et des services de l'automobile : MOBILIANS Grand Est et la COPMO
- le secteur de la coiffure : l'UNEC Grand Est.

Les URSSAF du Grand Est ainsi que les Chambres de métiers et de l'artisanat du Grand Est et d'Alsace sont également associées à cette démarche partenariale.

Prévenir, sensibiliser et mieux détecter les fraudes

La lutte contre le travail illégal constitue une priorité constante de l'action de l'État. Les conventions signées visent à développer une approche coordonnée reposant sur plusieurs objectifs :

- Renforcer la prévention et la sensibilisation des entreprises aux règles applicables en matière de droit du travail, de déclarations sociales et de sous-traitance
- Améliorer le partage d'informations entre les services de l'État et les organisations professionnelles afin de mieux identifier les pratiques à risque et les nouvelles formes de fraude
- Promouvoir une concurrence loyale entre les entreprises en valorisant les acteurs respectueux de leurs obligations sociales

- Mettre en œuvre des actions concrètes telles que des campagnes d'information, la diffusion de guides de bonnes pratiques, l'organisation de réunions de sensibilisation ou la participation à des opérations coordonnées de contrôle.

Une mobilisation collective au service de l'économie et de l'emploi

En s'engageant aux côtés de l'État, les organisations professionnelles réaffirment leur attachement au respect des règles sociales et à la protection des entreprises qui exercent leur activité dans des conditions conformes au droit.

Ces conventions constituent un outil opérationnel essentiel pour renforcer l'action territoriale de lutte contre le travail illégal et construire, dans la durée, une coopération efficace entre les pouvoirs publics et les représentants des secteurs économiques concernés.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal :

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-lutte-contre-le-travail-illegal>

Contact presse

Communication - Préfecture de région

 helene.reichhart@grand-est.gouv.fr

Service de la Communication DREETS

 dreets-ge.communication@dreets.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est

Tél : 03 88 21 67 68

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)